



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2420

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 9 du mois de Novembre de 18h00 à 19h15, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Joëlle EYCHENNE, Christine TEQUI
Messieurs Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, André VIDAL, Pierre VIEL.

Excusés :

Messieurs Henri BENABENT, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Francis MAGDALOU.

Absents :

Messieurs Raymond BERDOU, Jean-Luc COURET, Christian LOUBET

Procuration :

Madame TEQUI Christine a pouvoir de Monsieur BOIX Jean-Pierre
Monsieur ROCHET Alain a pouvoir de Monsieur BENABENT Henri
Monsieur MARETTE Louis a pouvoir de Monsieur COMBRES Jean-Claude
Monsieur SERRES Jean-Claude a pouvoir de Monsieur GARNIER Alain
Monsieur FERRE Jean-Paul a pouvoir de Monsieur GONCALVES Daniel
Monsieur MAYODON Alain a pouvoir de Monsieur MAGDALOU Francis

Objet

**Lancement d'une démarche de management de la qualité pour l'usine de production
d'eau potable de Montferrier**

Madame la Présidente expose, que le SMDEA projette de poser une turbine hydroélectrique sur la conduite d'adduction de l'usine de production d'eau potable de Montferrier. La mise en place de cet équipement sur ce site assurera une production électrique de 250 000 KW par an ce qui correspond à une recette estimée à 30 000 € par an.

L'installation de cet équipement est soumise à une autorisation préfectorale.

A ce titre, l'ARS, en s'appuyant sur les lignes directrices de l'AFSSA (saisine 2008-SA-0013), pour l'installation de turbines hydroélectriques sur les réseaux d'eau potable, demande que soit mis en œuvre un système de management de la qualité incluant le turbinage selon les référentiels NF EN ISO 9001.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, à réaliser une démarche de management de la qualité selon le référentiel NF EN ISO 9001 pour l'usine de production d'eau potable de Montferrier en incluant le turbinage.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du
Syndicat Mixte Départemental d'Eau et
d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du **17 NOV. 2021**
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **17 NOV. 2021**

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : **17 NOV. 2021**
Publié ou Notifié le : **17 NOV. 2021**